

AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE OU INDETERMINE

DE M(Mme) ……………………......…………………..

Grade ………………………………………………………

# Entre

(*dénomination exacte de la collectivité ou de l'établissement concerné*) représenté(e) par son (*Maire ou Président*)

# Et

[M (Mme)] ……………, né(e) le ……………………………. à ……………………………., demeurant à (*adresse*), (*localité*).

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

VU la délibération n° ….... en date du …................................. créant un emploi de …....................................... et fixant le niveau de recrutement et la rémunération,

VU le (ou les) contrat(s) de travail de M (Mme)............................................ en date du …....................................

Considérant que l'agent était recruté sur l'emploi de .......................... à …..../35ème (*ou …../20ème ou …...../16ème*) et percevait la rémunération afférente à l'Indice Majoré (IM)…....... ….........................................

**Il a été convenu ce qui suit :**

**ARTICLE 1 :**

Le contrat en date du ………….. est modifié comme suit :

M (Mme)….................................. exercera ses fonctions à temps complet (ou à temps non complet pour une durée hebdomadaire d'emploi de …......./35ème (*ou …../20ème ou …...../16ème*)) et percevra une rémunération calculée par référence à l'indice majoré (IM) …...... , le supplément familial de traitement (*éventuellement*), ainsi que (*le cas échéant*) les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

**ARTICLE 2 :**

Toutes les autres clauses dudit contrat n’ont subi aucune modification.

**ARTICLE 3 :**

Le Directeur Général des Services de la commune est chargé de l'exécution du présent contrat dont ampliation sera insérée au dossier individuel de l'agent et transmise à :

− M. le Président du Centre Départemental de Gestion

− M. le Receveur Municipal

− L'intéressé

− M. le Préfet de Haute-Savoie

Fait en deux exemplaires

à …, le …

L’intéressé(e) Le Maire (ou le Président)